

REGLEMENT EPS - Collège Les Chênes FREJUS

IMPORTANT : Toutes les infos EPS et UNSS du collège sur www.unssleschenes.canalblog.org

TENUE : - un **short** ou pantalon de survêtement

- une paire de **chaussures de sport** adaptées
- un **tee-shirt blanc** à manches courtes, col ras du cou, suffisamment long pour recouvrir la ceinture du pantalon
- des affaires pour **se changer** après le cours

NATATION : bonnet obligatoire

maillot de bain piscine

Le **carnet de correspondance** est obligatoire pendant le cours d'EPS (ne pas le laisser dans le casier)

Le **chewing-gum** est strictement interdit dès la mise en rang dans la cour. Le **téléphone portable** doit être éteint au fond du sac.

Les **chaussures** de sport doivent être lacées serrées pour la pratique

Les **bijoux** sont interdits (grandes boucles d'oreille, montre, bracelets, bagues....)

Il est conseillé d'**attacher ses** cheveux en cours d'EPS

Tout **spray** est formellement interdit (déodorant ou autre...sauf médicament ventoline, avec accord infirmière)

SECURITE

Les règles de vie du collège (cf carnet de correspondance) ainsi que les règles spécifiques à l'EPS doivent être respectées dans les vestiaires, sur les trajets vers les installations sportives et pendant les cours.

Consignes spécifiques dans les vestiaires :

Rentrer calmement et se mettre en tenue rapidement.

Se rendre au point de rassemblement indiqué par le professeur sans se disperser.

Ne jamais rester seul dans les vestiaires (les 2 derniers élèves doivent quitter le vestiaire ensemble).

Pour les déplacements à pied, rester en rang et groupé ; se déplacer en silence ; attendre le signal du professeur pour sortir du collège, pour traverser la route, pour monter dans le bus, entrer ou sortir d'une installation sportive.

Dans le bus, rester assis jusqu'à arrêt complet du véhicule ; attacher sa ceinture.

ACTIVITE :

Chaque élève doit **s'engager activement** dans toutes les situations proposées quelque soit son niveau de pratique.

L'**évaluation** prend toujours en considération la performance et de la maîtrise d'exécution. L'évaluation pourra également prendre en compte le respect du règlement EPS et l'engagement physique dans le cycle, ainsi que les connaissances acquises pendant le cycle.

Pendant le cours, ne jamais quitter le cours, (même pour aller boire ou aller aux toilettes – demander à l'enseignant).

RESPECT :

Respecter l'enseignant ; respecter les camarades ; respecter le matériel et les installations.

Adopter un **vocabulaire** convenable en toute circonstance, vis-à-vis des adultes et des élèves.

Respecter le **règlement** du sport pratiqué, être fair-play, jouer collectif, respecter les ordres de passage aux ateliers.

Etre **attentif** et **respecter les consignes** données par l'enseignant (rappel : l'évaluation porte en partie sur la maîtrise d'exécution, c'est-à-dire que le respect des consignes d'exécution données pendant les cours est indispensable).

UNSS : toute absence en UNSS sera signalée à la vie scolaire et devra être justifiée par les parents.

DISPENSE : Pour être dispensé d'EPS il faut présenter un certificat médical d'inaptitude partielle ou totale à la pratique de l'EPS délivré par le médecin, mais cela ne dispense pas de la présence en cours.

-Des demandes de **dispenses ponctuelles** peuvent être faites par les parents sur le carnet de correspondance (p 29) ; elles sont valables pour une seule séance, présentent un caractère exceptionnel et sont soumises à l'appréciation des professeurs. Dans la majorité des cas, l'élève assistera au cours sans participer, sinon, le professeur l'orientera obligatoirement en permanence.

-Tout élève avec une dispense médicale inférieure à 1 mois est tenu d'**assister au cours** et peut être renvoyé exceptionnellement en permanence.

- Pour une **dispense supérieure à 1 mois**, une demande peut être adressée au Principal pour libérer l'élève pendant les cours d'EPS, (demander le formulaire au professeur d'EPS/ ou secrétariat, et y joindre le certificat médical). Cette demande sera soumise à l'avis du professeur d'EPS et validée par le chef d'établissement.

- Toute dispense signée par un médecin doit être remise en main propre au professeur d'EPS. (pas à la vie scolaire)

SANCTIONS :

3 tenues oubliées = 3 annotations dans « oubli de matériel » = 1h de retenue.

non-respect du règlement, problème d'attitude : 1 observation (selon gravité)

(rappel : les récompenses délivrées en fin d'année sont supprimées pour tout élève ayant plusieurs observations en rapport avec son comportement dans l'année)

L'équipe d'enseignant d'EPS du collège les Chênes

document à fixer dans le carnet de correspondance à la place de la page 9 « régime de sortie »

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement EPS

Date :

Signature élève :

Signature parents :